

# option Travaux forestiers

RNCP1933 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                  |
| Sigle                   | BP — Brevet professionnel |
| Code(s) NSF             | 213                       |
| Code(s) ROME            | A1205                     |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit   |
| Date d'échéance         | 24/06/2020                |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

#### • Activités visées :

Le titulaire du BP option Travaux forestiers est capable de réaliser les activités décrites ci-après.

1. Il participe à la conduite du chantier :

- il prépare un chantier avec son supérieur hiérarchique,
- il organise le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition,
- il assure l'exécution des travaux prévus,
- il utilise, prend soin et entretient en toute sécurité le matériel et les équipements qui lui sont confiés.

2. Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise.

3. Il assure les travaux de renouvellement et d'amélioration des peuplements :

- il identifie les techniques de culture de la forêt,
- il observe et apprécie l'état d'un peuplement forestier,
- il identifie les limites des parcelles,
- il organise les travaux de préparation des sols,
- il jalone,
- il réceptionne les plants forestiers,
- il assure la mise en place des plants forestiers selon les techniques existantes,
- il suit le déroulement des semis et des plantations,
- il assure la taille de formation,
- il maîtrise les différentes techniques de travaux d'entretien,
- il assure l'élagage,
- il participe à la désignation et au martelage des coupes.

4. Il réalise les travaux d'entreprise de travaux forestiers :

- il identifie les limites de la coupe,
- il participe à l'estimation des bois sur pied,
- il maîtrise les différentes techniques d'abattage,
- il peut choisir les découpes à effectuer en fonction de la qualité et des débouchés du bois,

- il choisit et donne les directives techniques aux intervenants et leur précise les clauses particulières du chantier,
  - il trie, numérote et cube les grumes,
  - il peut réceptionner le bois bord de route et l'expédier,
  - il désigne le passage des engins de débardage et les aires de stockage.
5. Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions.
6. Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise.
7. Il participe à la vie sociale et professionnelle.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : Organisations (entreprises du secteur privé ou structures publiques) de taille diverse réalisant des travaux de sylviculture, de bûcheronage et de débardage combinés ou non dans un même chantier. Ces travaux peuvent être réalisés pour le compte d'autrui (prestation de service) ou pour soi-même (travail en régie). Ces organisations peuvent être des entreprises de travaux forestiers, des entreprises d'exploitation forestière, des scieries, des coopératives forestières, des propriétaires forestiers (publics ou privés), des groupements forestiers, des experts forestiers.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : – Chef d'entreprise de travaux forestiers,
- Chef d'équipe en travaux forestiers,
- Ouvrier hautement qualifié en travaux forestiers (réalisant des travaux dans un cadre d'autonomie).

Le salarié titulaire du brevet professionnel travaux forestiers se situe hiérarchiquement, entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement.

La taille de l'entreprise peut modifier sensiblement le type d'activités effectivement confiées au salarié, notamment le degré d'initiative et de responsabilité que lui délègue l'employeur.

Il reçoit les instructions de son supérieur hiérarchique à qui il rend également compte de l'exécution des travaux. Mais il lui revient toutefois d'adapter son travail aux contraintes, aux types de tâches à exécuter et surtout de tenir compte des situations inhabituelles et non prévues.

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                   |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                                                                 |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Inadéquation géographique, Non-durabilité de l'emploi       |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 2 695                                                                             |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 67 %                                                                              |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 39 %                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers                             |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem.

### COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;

– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/06/2020

---

## Liens avec d'autres certifications

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP14925

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1933/>